



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 19/05/2020

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 11 EMPLACEMENTS POUR L'EXPLOITATION OU LA RÉALISATION DE PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET

Une procédure d'attribution prochaine de 11 emplacements en vue de l'exploitation ou la réalisation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Prée, Soubise, Saint-Nazaire-sur-Charente et Saint-Palais-sur-Mer est ouverte.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, **du lundi 18 mai au jeudi 18 juin** inclus, dans les mairies concernées.

Elles sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-aux-carrelets-Avis-de-vacance-d-emplacements-de-ponton-de-peche-et-modalites-d-attribution>

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1